

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 23 (1878)
Heft: (14): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Artikel: Organisation de l'artillerie anglaise
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-334898>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion ; vous voudrez bien toutefois prendre des dispositions pour que nous puissions nous les procurer à des prix raisonnables, de même que le bois pour les cuisines.

Dans les cantonnements il sera livré :

1^o 10 kilog. de paille par homme pour les cinq premiers jours ; en cas d'un plus long séjour 2 1/2 kilog. de plus par homme chaque cinq jours.

Dans le cas où un local ne serait utilisé qu'un jour ou deux, on devra se contenter de 6 à 8 kilog. par homme.

2^o 4 kilog. de paille par cheval et par jour.

La paille fournie par les communes pour les cantonnements des troupes, demeure leur propriété contre une indemnité à fixer pour sa moins value.

La litière est fournie gratuitement par les communes contre l'abandon du fumier.

Les communes veilleront également à ce que l'eau ne fasse pas défaut.

Afin de faciliter la marche du service, je vous transmets ci-dessous l'effectif des hommes et chevaux que vous aurez à recevoir dans votre commune, ainsi que l'indication des prestations que vous aurez à faire.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que tous ces locaux soient désignés pour la fin juillet courant, afin que je puisse en prendre le détail au commencement d'août.

J'ose espérer, ainsi que cela a eu lieu dans les rassemblements antérieurs, que les communes rivaliseront de zèle pour recevoir les troupes fédérales de leur mieux possible.

Agréez, Tit, l'assurance de ma parfaite considération.

Sion, 10 juillet 1878.

Le Commissaire des guerres de la division,
ED. CROPT, lieut.-colonel.

Organisation de l'artillerie anglaise.

(Extrait de la *Revue d'artillerie*.)

L'artillerie anglaise, dont l'ensemble forme un seul corps, le *Régiment royal d'artillerie*, indépendant des autres armes en temps de paix, se compose de :

3 brigades d'artillerie à cheval (A, B, C), qui comprennent chacune 10 batteries actives et 1 batterie de dépôt, numérotées de A à K ;

6 brigades d'artillerie de campagne (1 à 6), qui comprennent chacune 14 batteries actives et 1 batterie de dépôt (A-O), sauf la 3^e brigade qui a 15 batteries actives ;

5 brigades d'artillerie de place (7-11), qui comprennent chacune 18 batteries actives et 1 batterie de dépôt (1-19), sauf la 8^e brigade qui a 19 batteries actives ;

1 brigade d'artillerie de côte, qui comprend 10 batteries.

Chaque brigade d'artillerie à cheval envoie 5 batteries actives aux Indes.

Chaque brigade d'artillerie de campagne a 7 batteries et la batterie de dépôt dans la mère patrie ; le reste est aux Indes.

Chaque brigade d'artillerie de place envoie 11 batteries actives aux Indes ou dans les colonies, sauf la 8^e brigade qui en envoie 12.

La brigade d'artillerie de côte est fractionnée en petits détachements dans les différents forts du littoral de l'Angleterre.

En temps de paix, la seule unité de l'artillerie est la batterie ; le groupement en brigades ne sert que pour l'administration et pour la mobilisation.

Le royaume de la Grande-Bretagne est partagé en 12 districts ; dans chacun d'eux, il y a l'état-major d'une brigade d'artillerie ; dans le district de Woolwich, il y en a trois.

Toutes les batteries, sans distinction de brigade, qui résident sur le territoire d'un district, sont sous les ordres d'un *commandant d'artillerie de district* ; ce dernier est chargé en même temps de l'administration de la brigade d'artillerie dont l'état-major se trouve dans son district et il est le chef supérieur de toutes les batteries de l'armée auxiliaire¹ formées sur son territoire.

Chacun des trois états-majors de Woolwich exerce les pouvoirs d'un commandement de district sur les batteries de sa brigade, placées sur le territoire de Woolwich ; les autres batteries, en résidence à Woolwich, qui appartiennent à des brigades dont l'état-major ne se trouve pas dans le district de Woolwich, dépendent d'un état-major particulier de district.

Répartition de l'artillerie en Angleterre. — Par suite, les batteries sont ainsi réparties :

Dans le district du Nord, sous les ordres de l'état-major de la 2^e brigade : 2 batteries à cheval, 8 batteries de campagne, dont une de dépôt ;

Dans le district de l'Est, sous les ordres de l'état-major de la 6^e brigade : 3 batteries de campagne, dont une de dépôt, et 2 batteries de place ;

Dans le district de l'Ouest, sous les ordres de l'état-major de la 8^e brigade : 2 batteries à cheval, 2 batteries de campagne et 7 batteries de place, dont une de dépôt ;

Dans le district du Sud, sous les ordres de l'état-major de la 7^e brigade : 2 batteries à cheval, 4 batteries de campagne et 12 batteries de place, dont une de dépôt ;

Dans le district du Sud-Est, sous les ordres de l'état-major de la 9^e brigade : 2 batteries à cheval, 2 batteries de campagne et 4 batteries de place, dont une de dépôt ;

Dans le district de Chatam, sous les ordres de l'état-major de la 11^e brigade : 1 batterie de campagne et 5 batteries de place ;

Dans le district de Woolwich, sous les ordres des états-majors des brigades A, 4 et 5 et du commandement de district : 3 batteries à cheval, 10 batteries de campagne, 2 batteries de place et 3 batteries de dépôt diverses ;

Dans le district d'Aldershot, sous les ordres de l'état-major de la brigade C : 3 batteries à cheval, dont une de dépôt, et 5 batteries de campagne ;

Dans le *Nordbritish* district, sous les ordres de l'état-major de la 4^e brigade : 2 batteries de campagne, dont une de dépôt, 1 batterie de place.

Toute l'artillerie de l'Irlande est réunie sous un même commandement supérieur ; elle est répartie en 3 districts :

Dans le district de Dublin, sous les ordres de l'état-major de la brigade B : 2 batteries à cheval, dont une de dépôt, 2 batteries de campagne ;

¹ L'armée anglaise se divise en *armée active* et en *armée auxiliaire* ; l'armée active se compose de l'armée permanente, des troupes indigènes et de la 1^{re} classe de la réserve ; l'armée auxiliaire comprend la 2^e classe de la réserve, la milice et les volontaires.

Dans le district de Curagh, sous les ordres de l'état-major de la 3^e brigade : 2 batteries à cheval, 2 batteries de campagne, dont une de dépôt ;

Dans le district de Cork, sous les ordres de l'état-major de la 10^e brigade : 1 batterie à cheval, 4 batteries de campagne et 3 batteries de place.

Il y a en outre une batterie de place dans chacune des îles de Guernesey, Jersey et Alderney.

L'artillerie se recrute sur tout le territoire du royaume et non par brigades ; l'achat et le dressage des chevaux pour l'artillerie sont faits par l'établissement de remonte de Woolwich ; l'équitation et la conduite des voitures sont enseignées pour toute l'artillerie à l'Ecole d'équitation de Woolwich.

D'après le plan de mobilisation, l'armée anglaise doit former 8 corps d'armée avec les troupes de l'armée active et de la milice stationnées à l'intérieur. Chaque corps d'armée comprend :

1 état-major ;

1 brigade de cavalerie à 3 régiments, avec 1 batterie à cheval ;

3 divisions d'infanterie, composées chacune de 3 brigades d'infanterie à 3 bataillons, de 1 bataillon de *rifles*, 1 régiment de cavalerie et de 3 batteries de campagne ;

L'artillerie de corps, composée de 3 batteries à cheval et de 2 de campagne ;

1 compagnie du génie, avec équipage de ponts et parc télégraphique ;

Les divers services accessoires.

Forces disponibles. — Les forces anglaises disponibles sont pour l'artillerie : 15 batteries à cheval, comprenant 5 officiers, 11 sous-officiers et trompettes, 147 hommes, 108 chevaux, 6 pièces, 2 caissons de munitions et 4 voitures ;

42¹ batteries de campagne, comprenant 5 officiers, 11 sous-officiers et trompettes, 142 hommes, 84 chevaux, 6 pièces, 6 caissons de munitions et 4 voitures ;

45 batteries de place, comprenant 4 officiers, 8 sous-officiers et 130 hommes, qui doivent servir, non-seulement à former le parc de siège et les colonnes de munitions, mais encore à compléter les batteries de campagne.

Les batteries de dépôt, non-seulement servent de dépôt pour les fractions mobilisées dans les brigades respectives, mais encore peuvent être augmentées et mobilisées à leur tour ; leur effectif est, pour les 5 batteries à cheval, de 5 officiers, 17 sous-officiers, 122 hommes et 66 chevaux ; pour les 6 batteries de campagne, de 5 officiers, 18 sous-officiers, 164 hommes et 72 chevaux ; et pour les 5 batteries de place, de 4 officiers, 17 sous-officiers et 208 hommes.

Répartition de l'artillerie aux Indes. — Les 15 batteries à cheval sont à l'effectif de 5 officiers, 157 hommes, 178 chevaux, 66 bœufs, 6 pièces de 9 livres, 18 voitures et une suite de 364 indigènes ; les pièces et les caissons de 1^{re} ligne sont attelés à 6 chevaux ; les voitures de 2^e ligne sont traînées par des bœufs ; il y a 11 batteries au Bengale, 2 à Madras et 2 à Bombay.

Les 43 batteries de campagne sont à l'effectif de 5 officiers, 157 hommes, 110 chevaux, 76 bœufs, 6 pièces de 9 livres, 18 voitures et une suite de 267 indigènes ; il y a 22 batteries au Bengale, 11 à Madras et 10 à Bombay.

1 41, si l'on en déduit une batterie qui doit être envoyée au Cap.

Les 28 batteries de place sont à l'effectif de 5 officiers et 87 hommes ; il y en a 15 au Bengale ; 2 d'entre elles sont des batteries de montagne, attelées avec des mulets et armées de 6 canons rayés de 7 livres se chargeant par la bouche ; 2 autres sont des batteries lourdes transportées par des éléphants et armées de 3 canons de 40 livres Armstrong et de 4 mortiers, 2 de 8 pouces et 2 de 5,5 ;

7 à Madras, dont une batterie de montagne armée de 4 canons de 7 livres transportés par des éléphants et une batterie lourde traînée par des bœufs et armée de 3 canons Armstrong et de 4 mortiers ;

6 à Bombay, dont une batterie lourde, armée de 3 canons Armstrong et de 4 mortiers, traînée par des bœufs.

Il y a en outre l'artillerie indigène, qui se compose de 4 batteries de montagne et 4 batteries de place fournies par le Punjad et de 2 batteries de montagne de Bombay ; l'effectif total est de 519 canonnières et de 28 canons.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire militaire suisse 1878. Deuxième année. Traduction du capitaine Salquin, secrétaire du Département militaire suisse. Berne, Wyss, éditeur, 1878. 1 vol. in-18.

Ce petit volume contient une foule de renseignements très utiles, entr'autres des extraits de la Constitution fédérale, la répartition de l'armée suisse et diverses notes militaires, statistiques, historiques.

En 1877, une première édition en avait été publiée et nous en avons fait une appréciation dont la nouvelle édition parle en ces termes dans une note de l'éditeur :

» La *Revue militaire suisse*, n° 15, du 21 août 1877, a eu raison de soumettre à une critique un peu sévère l'Annuaire militaire suisse qui paraissait pour la première fois en 1877.

» Nous reconnaissons avec la *Revue* que cette première édition laissait, en effet, considérablement à désirer, soit au point de vue des lacunes, soit au point de vue de l'impression.

» Mais la *Revue* a bien voulu admettre que cette publication avait l'intention sincère d'être utile aux officiers, sous-officiers et soldats de l'armée et elle a bien voulu aussi ne pas mettre en doute qu'en émondant, complétant et rectifiant convenablement la matière, on pourrait arriver, par une nouvelle édition de cet annuaire, à une publication réellement utile.

» Nous avons suivi ces conseils bienveillants et nous avons fait tout notre possible pour prévenir le retour d'une critique que cette première édition ne pouvait en effet pas manquer de provoquer.

» Mais nous remercions aussi la *Revue* d'avoir bien voulu nous signaler les lacunes que cet annuaire renfermait. Non-seulement elles ont été comblées dans la seconde édition, mais encore celle-ci a été notablement complétée et améliorée et nous espérons qu'après l'avoir parcourue, la *Revue militaire suisse* voudra bien nous juger impartialement et reconnaître que nous avons mis à profit ses utiles observations.

Berne, le 15 avril 1878.

K.-J. Wyss, éditeur.

Aujourd'hui nous ne pouvons que féliciter l'éditeur et l'auteur, M. le capitaine Salquin, des améliorations très réelles qui ont été apportées à l'édition de 1878. Telle qu'elle est, elle peut être d'un grand secours à nos officiers comme aide-mémoire. Quelques améliorations pourraient néanmoins y être apportées encore et nous prendrons la liberté d'en citer quelques-unes ci-après :